

## CONCOURS VAN CAPPEL CUN CAVAGE de la SCC

organisés par l'Association Canine Territoriale Rhône Alpes

Le Vendredi 27, Samedi 28 et le Dimanche 29 août 2021 à Brizon-Saint Innocent (73059) - Savoie

**JURY PRESENTI : Selon le nombre de chiens engagés / 2 juges par journée et par épreuve**

- . Monsieur Laurent BRUN ou / et
  - . Madame Estelle FERRARI **INCERTAINE les 3 jours** ou / et
  - . Monsieur Bernard RION **INCERTAIN les 28 & 29.08.2021** ou / et
  - . Monsieur Luc CHERPITEL ou / et
  - . Monsieur Roger MOREAU (\*) ou / et
- (\*) Sur décision de l'ACTRA et si nécessaire :  
Juge suppléant 28 & 29.08.2021

**Clôture des engagements sans préavis au plus tard le 15 juillet 2021 (date de réception)**

Epreuves limitées à 2 juges par jour et à 18 chiens chacun au maximum (soit 36 chiens au total) et à 6 chiens par juge au minimum.

**ATTENTION : Selon les directives sanitaires COVID-19 de la DDSCPP 73, selon les disponibilités des juges le jour des épreuves, les modalités d'organisation dans le respect du protocole sanitaire validé par la DDSCPP 73 et la jauge autorisée ou jugée acceptable par les organisateurs, l'ACTRA se réserve la possibilité de suspendre les engagements sans préavis sans pour autant annuler tout ou partie des épreuves Lagotto Romagnolo.**

L'organisation de rassemblements étant soumise à restrictions gouvernementales, nous vous invitons à vérifier le maintien ou l'annulation avant inscription. Remboursement en totalité si annulation

**Correspondance à retourner à :**

**ACTRA, 269 Rue Francis de Pressensé, 69100 VILLEURBANNE**

Téléphone : 04.78.84.07.22 Email : [actra69@orange.fr](mailto:actra69@orange.fr)

**Nom :**

.....

**Prénom :** .....

.....

**Téléphone :** .....

.....

**Mail :** .....

.....

**Frais d'engagement concours VAN CAPPEL :**

Selon le nombre de chiens engagés, le jour et les horaires de passage vous seront communiqués dans les jours suivants la clôture des engagements.  
Le tirage au sort se fera en mode distancié et en une seule fois pour toutes les épreuves au siège de l'ACTRA. Modalités à suivre.

Les truffes levées et dans leur intégralité devront être remises au juge.

**Si plusieurs chiens engagés à une même épreuve le même jour : tarif dégressif selon le nombre de chiens engagés.**

**Pour le 1<sup>er</sup> chien engagé : 22 €**  
**Pour le 2<sup>ème</sup> chien engagé : 20 €**  
**Pour le 3<sup>ème</sup> chien engagé et les suivants : 18 €**

**Pour un même chien : tarif dégressif selon le nombre de concours si le même chien est engagé à un, deux ou à trois concours Lagotto Romagnolo sur les 3 jours.**

**Pour un 1<sup>er</sup> chien : Si un seul concours le premier jour 22 €**  
**Pour le même 1<sup>er</sup> chien : Au deuxième engagement le second jour 20 €**  
**Pour le même 1<sup>er</sup> chien : Au troisième engagement le troisième jour 18 €**

**Si plusieurs chiens engagés le même jour et sur plusieurs jours vous référer au tableau ci-dessous :**

**ATTENTION : Cette dégressivité des tarifs supplémentaire ne concerne que le même chien.**

	Pour plusieurs chiens engagés le même jour	1 <sup>er</sup> chien	2 <sup>ème</sup> chien	3 <sup>ème</sup> chien et chiens suivants
<b>Pour un même chien</b> <b>Pour plusieurs jours</b>				
1 <sup>er</sup> jour :		.... X 22 €	.... X 20 €	.... X 18 €
2 <sup>ème</sup> jour :		.... X 20 € <i>Si même chien</i>	.... X 18 € <i>Si même chien</i>	.... X 14 € <i>Si même chien</i>
3 <sup>ème</sup> jour :		.... X 18 € <i>Si même chien</i>	.... X 14 € <i>Si même chien</i>	.... X 12 € <i>Si même chien</i>

**Total frais d'engagement concours = ..... €**

**Attention pour les chiens dont les propriétaires ne sont pas affiliés à une ACT ou à un club de race ou d'utilisation affiliés à la SCC : Engagement majoré à 30 € par chien**

(à multiplier par le nombre de chiens engagés)

Pour adhérer à l'ACTRA :

<https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2020-01/Adhesion%20ACTRA.pdf>

**Frais d'engagement CSAU**

**Carnet de travail cavage obligatoire.**

**Tous les nouveaux chiens, entrant dans le circuit, âgés de plus de 24 mois, inscrits pour la première fois dans un concours devront passer le CSAU avant de concourir.**

Selon le nombre de chiens engagés, le jour et les horaires de passage vous seront communiqués dans les jours suivants la clôture des engagements.

Nombre de chiens ..... X 20 € = ..... €

**Attention pour les chiens dont les propriétaires ne sont pas affiliés à une ACT ou à un club de race ou d'utilisation affiliés à la SCC : Engagement majoré à 30 € par chien**

(à multiplier par le nombre de chiens engagés)

**Total frais d'engagement CSAU = ..... €**

**Frais de repas :** ~~..... panier pique-nique individuel remis à votre arrivée sur site~~

~~Repas Vendredi midi 27.08.2021 ..... X ... € = ..~~

~~Repas Samedi midi 28.08.2021 ..... X ... € = ..~~

~~Repas Dimanche midi 29.08.2021 ..... X ... € = ..~~

~~**Total frais de repas = ..... €**~~

**INCERTAIN**  
**Modalités à**  
**suivre**

Selon la situation sanitaire, ...  
Commandes possibles dans

**Catalogue papier Epreuves VAN CAPPEL pour les 3 jours :..... X ... € =**  
**..... €**

**Total général =..... €**

A régler par chèque bancaire à l'ordre de l'Association Canine Rhône Alpes.  
(ACTRA)

Mention expresse : « Terrains amendés » et « biodiversité ».

Toutes les truffes enterrées à des fins de concours seront repérées sur un plan parcellaire afin de pouvoir être récupérée in fine par les organisateurs si non levée aux termes des épreuves de travail. Il importe aux organisateurs de ne pas polluer le terrain mis très aimablement à leur disposition. L'ACTRA remercie tous les propriétaires fonciers concernés pour leur engouement à promouvoir le chien truffier dans tous ses états !